



CODE DE BONNE CONDUITE

AMIS CAVALIERS, MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES REGLES :

1. Respect du code de la route. (à cheval vous êtes un véhicule, pieds à terre vous êtes un piéton)
2. Prévenir en cas de changement d'allure et respecter les autres, cavaliers, vététistes et marcheurs.
3. Signalisation des chevaux à risque (cheval qui botte un ruban rouge, cheval entier un ruban blanc).
4. Respect du tracé.
5. Respect de l'environnement (cultures et plantations notamment, passages et propriétés privées)
6. Le port de la bombe est obligatoire pour tous les cavaliers.
7. Les mineurs non accompagnés doivent se munir d'une autorisation des parents qui les laissent sous l'entière responsabilité de ces derniers.
8. Toute personne participant à la randonnée le fait sous son entière responsabilité, pour elle et sa monture.
9. Tout randonneur doit être inscrit auprès de l'organisateur avant le départ de la randonnée (question sécurité et respect des organisateurs)
10. L'ACGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème lors des randonnées.

N.B. : Nous vous rappelons que la responsabilité de chacun est engagée.

BONNE JOURNEE A TOUS